

LES BREVES

Cadaujac

Juin 2011 n°250

LE MOT DU MAIRE

Le mois de juin donne enfin le coup d'envoi des festivités de l'été 2011.

Le programme proposé conclut plusieurs mois de travail concerté entre élus, services municipaux et bénévoles.

Particulièrement animé cette année, il s'enrichit de nouveautés, dans un seul et même but : se divertir, tous ensemble.

Et en participant aux nombreuses manifestations qui couvriront l'ensemble de cette saison, vous témoignerez cette reconnaissance qu'attendent tous ceux qui se sont mobilisés pour que le succès soit au rendez-vous.

La concertation et le travail sont aussi des valeurs essentielles dans la vie municipale : attardons-nous ainsi sur le bilan à mi-mandat pour constater que les projets annoncés ont été tenus, et nos objectifs, respectés.

Grâce à une gestion rigoureuse de la commune, la situation financière est saine, et nous pouvons aborder l'avenir sereinement.

Notre motivation reste intacte et notre volonté, infaillible, surtout pour conserver et soutenir, dès à présent et pour demain, un cadre de vie durable, dans une commune solidaire et soucieuse de son environnement.

C'est tout l'enjeu de la Modernité.

Une Société Moderne peut croire au « progrès », notamment technique, quand celui-ci constitue une alternative et une réponse aux problématiques actuelles des transports, du bruit, des émissions de gaz à effet de serres, des enjeux à part entière soulevés par le Grenelle de l'Environnement.

Nous nous serions certes bien passés de la Ligne à Grande Vitesse qui va impacter de plein fouet notre territoire.

Le maître d'ouvrage, Réseau Ferré de France a présenté la dernière hypothèse de tracé, fin mai au Comité Consultatif de Cadaujac. Suivra fin juin, la présentation du dossier au Comité de Pilotage* des Grands Projets du Sud-Ouest. La validation du projet définitif se jouera à ce moment précis.

Nous saurons rester vigilants pour défendre les intérêts des Cadaujacais.

** Composé des Présidents des Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, des représentants de l'Etat et de RFF.*

A très bientôt

Francis GAZEAU



SOMMAIRE

- Urbanisme - PLU
- Ligne à Grande Vitesse
- Incinération des végétaux
- Conseil Municipal des Jeunes
- Budget 2011
- Associations, animations...

Urbanisme

La Municipalité vous invite le **mercredi 8 juin de 17h à 19h** dans **salle du Château**, à visiter l'exposition des travaux d'étudiants de l'ENSAP* de 1ère année en paysage sur le **réaménagement du Parc du Château**.

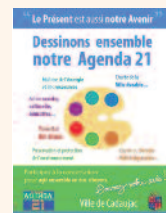
De la multiplicité des regards apparaît, non pas "la" solution mais un ensemble de "possibles" que nous avons organisé dans le cadre de l'exposition, pour illustrer la diversité des postures.

*ENSAP : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.

Agenda 21

Dans le cadre de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de Cadaujac, un agent communal spécialement accrédité par la mairie effectuera une enquête de terrain le **mardi 7 juin** et **mercredi 8 juin** de 9h à 17h, afin de recueillir les avis et les préoccupations de la population sur l'énergie, l'environnement, l'habitat et le cadre de vie, les transports, les dérèglements climatiques et leurs conséquences...

Nous vous remercions par avance pour votre accueil et le temps que vous consacrerez à lui répondre.





En Juin

dans le hall de la Mairie exposition d'aquarelles par

Véronique LEGROS-SOSA



PHARMACIE DE GARDE

Juin

Judi 2	à Beautiran	05 56 67 53 33
Dimanche 5	Varinot à Saucats	05 56 72 22 30
Dimanche 12	Desbordes à Martillac	05 56 72 01 14
Lundi 13	Blondel à Saint Morillon	05 56 20 20 75
Dimanche 19	Centre à Léognan	05 56 64 75 58
Dimanche 26	Capdeville à La Brède	05 56 20 20 06

Secteur Pastoral des Graves

Prochaine messe : le **samedi 18 juin à 18h30**

Pour les personnes intéressées par le patrimoine ou désirant se recueillir, l'église Saint Pierre sera ouverte les samedis 4 juin et 2 juillet de 15h à 18h.

DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu le **lundi 6 juin de 16h à 19h** dans la salle du Château.
Prochaine collecte le lundi 22 août.



AGENDA 21

A21 : Diagnostic partagé avec le public, discussion et choix des « stratégies d'actions ».

Comment fonctionnera notre commune en 2025 ? Quelles seront les conséquences de nos déplacements ? Comment changer nos habitudes ? Comment mieux vivre ensemble ? Ces interrogations vous interpellent ? Participez à une soirée débat le **mercredi 15 juin** à 18h30 en Mairie. Participation tout public, sur réservation en mairie au 05 57 83 82 00 et par courriel : mairie@mairie-cadaujac.fr

Vin d'honneur offert par la municipalité à l'issue du débat.

URBANISME - PLU

Par délibération n° 2011/49 du 18 mai 2011, le Conseil Municipal de la commune de Cadaujac a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2008 en vue de procéder à la rectification d'erreurs matérielles sur le règlement graphique conformément à l'article R123-20-1 §f du Code de l'Urbanisme (modification et réduction d'emprise, suppression partielle de l'emplacement réservé n° 8 « Elargissement à 11m de la plateforme de la rue de Marguerite – zone UY, Z.A. de Lamourou / Monbireau »).

Le projet de modification, ainsi qu'un registre permettant de formuler des observations, seront mis à disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, Bureau de l'Urbanisme, du **27 mai au 28 juin 2011**.

Les Services de la Mairie seront fermés le vendredi 3 juin.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La vente des livres du dimanche 15 mai ayant très bien marché, nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont contribué par leurs achats à son succès.

En juin : sur le chemin des Amériques ; après les USA, place aux auteurs Sud-Américains et d'Amérique Centrale. La bibliothèque sera exceptionnellement fermée les vendredi 3 et samedi 4 juin. Merci de votre compréhension.

Dès à présent, vous pouvez emprunter vos livres de l'été. Renseignements au 66 avenue de Saint-Médard-d'Eyrans ou 05 57 83 12 42 ou bibliotheque.cadaujac@orange.fr La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, le vendredi et le samedi de 10h à 12h. L'inscription et le prêt sont gratuits pour tous.

INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET À LA GARDERIE

Rentrée de septembre 2011

Inscription ou réinscription obligatoire à la Mairie avant le vendredi 1er juillet. Veuillez vous munir de l'assurance extrascolaire ou de responsabilité civile et de la photocopie de votre carte d'allocataire CAF.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée de septembre 2011

Les inscriptions, uniquement pour les transports scolaires des écoles Maternelle et Élémentaire, se feront à la Mairie de Cadaujac jusqu'au vendredi 1er juillet, dernier délai.

Pour les collèges et lycées inscription du 1^{er} au 30 juin auprès de la Communautés de Communes de Montesquieu.

Informations sur le site www.cc-montesquieu.fr ou au 05 57 96 79 62.

COLLÈGE DE CADAUJAC

Rentrée septembre 2011 - Inscriptions en 6^{ème}
Vendredi 24 juin et Mardi 28 juin entre 8h30 et 12h30 et 13h30 et 17h15
Lundi 27 juin et Mercredi 29 juin entre 8h30 et 12h30
Jeudi 30 juin entre 8h30 et 12h30 et 13h30 et 18h

GROUPE SCOLAIRE ALIÉNOR D'AQUITAINE

La Fête de l'école Élémentaire aura lieu le vendredi 10 juin
La Fête de l'école Maternelle aura lieu le vendredi 17 juin.



Marché Dominical

Le marché de plein air se tient tous les dimanches matins de 8h à 13h sur la place de l'église.
Dimanche 12 juin - Marché de producteurs Animations - Produits du terroir

ENVIRONNEMENT

Collecte des « sacs jaunes » maintenue le jeudi 2 juin (Ascension).
 Planning de la collecte des déchets pour le 1^{er} semestre 2011 :
 Les déchets verts : le mardi 14 juin
 Les encombrants : le jeudi 16 juin
 Inscription obligatoire la veille avant 16h au 0 805 020 002 ou par courriel : dechetsverts.montesquieu@groupenicollin.com
encombrants.montesquieu@groupenicollin.com
 Rappel : Sortez vos déchets la veille de la collecte !
 Communauté de Communes de Montesquieu
 Site de Montesquieu : 1 allée Jean Rostand - 33651 Martillac
 Conseillers du Tri aux 05 57 96 01 22 ou 05 57 96 01 24
 Horaires déchetteries : du lundi au vendredi de 13h à 18h
 - Le samedi de 8h30 à 18h - Le dimanche de 8h30 à 13h
 - Fermées les jours fériés (2 et 13 juin).



COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Avec la participation des élèves de l'école élémentaire.



JARDINS FLEURIS 2011

Dans le cadre du 10^e concours communal des jardins et balcons fleuris visibles de la rue, le jury sillonnera les rues de Cadaujac

durant le mois de juin.

La remise des récompenses aura lieu le dimanche 3 juillet à 11h dans la salle du Château.

La Commune a été récompensée par le 1^{er} prix en 2^{ème} catégorie au concours départemental des villes et villages fleuris 2010.

Pour les jardins privés, M. et Mme Borde, rue millefleurs, ont reçu le 2^{ème} prix.

LE BIO AU RESTAURANT SCOLAIRE



En ce mois de juin, le bio fait son entrée dans les assiettes de nos écoliers Cadaujacais, à raison d'un aliment par semaine. L'effort se porte vers des produits frais, de terroir et de saison.

En concertation avec la diététicienne, la Mairie souhaite augmenter la part d'alimentation bio ou naturelle dans les menus du restaurant scolaire, tout en maintenant un prix raisonnable du repas.

LIGNE À GRANDE VITESSE - LGV

Le Comité Consultatif s'est réuni le mardi 24 mai avec les responsables de Réseau Ferré de France qui ont présenté le nouveau tracé traversant notre commune. Les représentants de chaque quartier pourront vous tenir informés du fuseau retenu.

Une réunion publique est prévue le mardi 5 juillet à 18h dans la salle du Château.

Le Comité Consultatif est composé de M. Le Maire, des élus des Commissions Urbanisme, Voirie et Environnement, de Présidents d'Associations culturelles et sportives et des représentants de quartiers :

- Quartier Bouscalt – Chantecric : M. Boyé – Quartier Laroche : Mme Duvernet - Quartier Millefleurs : M. Borde - Quartier Delube : M. Collavigny - Quartier de la Gare : M. Labraise - Quartier Armeau : M. Rebière - Quartier Balette : Mme Taffard - Bourg : M. Vayssière - Quartier Paté : M. Lescarret - Quartier des Pins : M. Monge - Quartier Meyney : M. Laffeychine - La Péguillère : M. Daubord - Clairière à Julia : M. Beillot.



COURS D'INFORMATIQUE



Enfin, nous voilà un petit groupe de seniors, tous réunis dans cette classe plutôt particulière de l'école élémentaire. Cette classe est une salle informatique avec ses ordinateurs et son accès au réseau de l'Internet.

Dans cet environnement, le regard aiguisé, l'oreille tendue, décidés, nous tentons d'appivoiser ces appareils pour un meilleur usage des Services de l'Internet : courriel, tchat, recherche d'informations, envoi de fichiers etc. Finalement nous apprenons à communiquer comme savent le faire nos enfants et petits-enfants.

Si l'effort ne vous rebute pas, que vous ayez un peu de patience et beaucoup de bonne humeur, alors rejoignez-nous ! Renseignement en Mairie.

ENVIRONNEMENT - LE BRUIT

Pour conserver et entretenir de bonnes relations avec votre voisinage, veuillez respecter les horaires.

Extraits de l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2009 relatif aux bruits de voisinage

Comportement au domicile

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



ÉCONOMISONS L'EAU !

L'eau est un bien commun, même si vous prélevez l'eau directement dans la nappe phréatique, faites en une consommation raisonnée. Il n'y a pas de petits gestes quand

on est 60 millions à les faire !

Il devient nécessaire de gérer l'eau comme un bien rare et nos gestes individuels en faveur de l'environnement, même modestes, permettent de véritables économies.

Un foyer de quatre personnes consomme, environ, en immeuble collectif 130 m³ d'eau par an et 160 m³ en maison individuelle. La surveillance des fuites est très importante, elles peuvent représenter 20% de la consommation d'un foyer.

Rappel : 1 m³ = 1 000 litres d'eau... et un gazon reverdit aux premières pluies automnales...

Ne pas arroser, comme certains le font, dans la journée et en plein soleil mais arroser le jardin d'agrément ou le potager le soir avant la tombée de la nuit, l'évaporation sera beaucoup plus faible.

CCAS - "Je voulais voir la mer..."



Le mardi 17 mai, le CCAS représenté par Michèle Bourrousse et les bénévoles du groupe « Stop Solitude » ont pu réaliser le rêve de

6 seniors qui voulaient voir la mer. Ce fut un excellent moment d'échange, d'émotion et de solidarité.

Après un pique-nique pris dans la « maison jaune » prêtée par le Père Degorce et le CCAS de Lacanau, le groupe s'est promené au bord de l'océan tout proche. Un grand moment d'émotion !

Certains n'avaient pas vu la mer depuis 1949 ! Merci aux bénévoles et au chauffeur pour leurs attentions de tous les instants. Le bonheur dans la simplicité, telle a été cette journée.

LES FORAGES DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en Mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ? Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

- en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants ? Les ouvrages existants devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages ? Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer ? La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne ou le retirer en Mairie.

Le formulaire complété devra être déposé à la Mairie.

Renseignements :

www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

- Document Cerfa n°13837*01

La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique.



PLAN CANICULE

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, épidémie, etc.), le Maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

La demande d'inscription, basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne. C'est pourquoi, dès à présent, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la mairie.

Quelles sont les personnes concernées ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées.

Comment est effectuée la demande d'inscription ?

- par écrit (obligatoire en cas d'inscription par un tiers), en se présentant au Centre Communal d'Action Sociale, par téléphone ou par courrier électronique : ccas@mairie-cadaujac.fr

Pour de plus amples renseignements, merci de bien vouloir contacter Mme C. Schneider au C.C.A.S. au 05 57 83 82 00.

LES FEUX - INCINÉRATION DE VÉGÉTAUX

Toute l'année, pour les particuliers, propriétaires et ayants droit (pour leur propre compte et à titre



non professionnel) la réglementation générale est l'interdiction d'incinérer les produits d'origine végétale (taille de haies, tonte...) puisque les Cadaujacais ont à leur disposition deux déchetteries sur la Communauté de Communes de Montesquieu (à Léognan et à La Brède) permettant le stockage ou l'évacuation des déchets aux fins de traitement.

Par autorisation municipale et sous réserves des dispositions sécuritaires prévues au règlement départemental (article 8-3) une dérogation est possible du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} octobre au 14 mars.

Par contre une interdiction absolue d'incinérer est à respecter du 15 mars au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Renseignement auprès de la Police Municipale au 05 57 83 82 00.

Sources : Note préfectorale n° 256 du 29/04/2011 - Règlement sanitaire Arrêté préfectoral du 23/12/1983, article 84 - Arrêté préfectoral du 11/07/2005 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie en Gironde, art 8, annexe 7 - www.gironde.pref.gouv.fr

CENTRE DE LOISIRS

Tous les détails pour les vacances d'été dans « La Lettre du CCAS » jointe aux Brèves. Le Centre de Loisirs sera ouvert du lundi 4 juillet au vendredi 2 septembre 2011.



Inscriptions pour les séjours à partir du samedi 4 juin de 9h à 12h en Mairie.

ECOLE ELÉMENTAIRE

Ca conte à l'école... Une fois la fête de l'école, le 10 juin au stade B. Laporte finie, des parents et des élèves se mettront en scène devant un auditoire attentif pour conter le bonheur de lire et de dire.

L'USEP, 1.2.3 soleil et Lire et faire lire vous invitent le **samedi 25 juin** à la contée de l'été où il sera question de bouche.

Rendez-vous à l'école de 18h à 20h. Chacun pourrait aussi y faire découvrir son talent culinaire en un plat que nous dégusterions à l'entracte.

JOBS JEUNES 16/25 ANS

Le service « Jobs Jeunes » mis en place par la Mairie donne la possibilité aux jeunes de 16/25 ans de faire connaître auprès des administrés leurs compétences et leurs disponibilités pour un « job » : soutien scolaire, baby-sitting, aide informatique... Les particuliers, demandeurs occasionnels, se mettront directement en relation avec le jeune.



Les jeunes doivent impérativement passer en mairie, afin de déposer leur candidature et pour remplir les autorisations suivantes :

1. Autorisation permettant de publier leur nom et leurs coordonnées téléphoniques et/ou mail.
2. Autorisation parentale pour les mineurs.

Rappel : pour effectuer ces « jobs » le jeune doit être couvert par une assurance.

Un document portant le nom et les coordonnées de chaque jeune inscrit sera publié avec le bulletin municipal « Les Brèves » de juillet/août.

Inscription et réinscription en mairie avant le **mercredi 22 juin**.

BUS / PLAGE D'HOSTENS



Cet été, profitez de l'opération « Bus Plage » à destination de la Base de Loisirs d'Hostens.

Qui en bénéficie ? Les jeunes de moins de 20 ans et les familles (1 adulte + 1 enfant minimum) domiciliés dans la commune. Trajet gratuit pour les moins de 5 ans.

Comment ça marche ? Il suffit de retirer la carte bus plage qui est gratuite à la mairie. Munissez-vous d'un justificatif de domicile, d'une photo et d'une pièce d'identité. Le ticket aller-retour qui est valable pour la journée vous sera vendu au tarif de 2 €, dans le car, sur présentation de votre carte Bus-Plage au conducteur.

Horaires et lieux tous les jours de la semaine sauf le week-end :

- Aller : départ Centre de bourg de Léognan, devant Gam Fleurs à 10h28 - arrivée à Hostens : 11h00

- Retour : départ du lac à 17h - arrivée à Léognan à 17h33

Ligne 504 du réseau TransGironde – Horaires du 2 juillet au 4 septembre.

ENVIRONNEMENT

Mise en place d'une vingtaine de poubelles sur l'ensemble de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CMJ

Installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Le vendredi 13 mai, les 16 enfants du CMJ ont été élus par leurs camarades de classe, lors d'une élection grandeur nature : liste de candidats, campagne électorale avec réunion d'informations, carte d'électeur, bureau de vote, isoïr, urne, enveloppe, bulletin et avec un dépouillement très suivi...

Une leçon d'instruction civique concrète et vivante avec la participation active de l'école élémentaire Aliénor d'Aquitaine et du Collège de Cadaujac.

La réunion publique de l'installation du Conseil Municipal des Jeunes 2011/2013 s'est déroulée le vendredi 20 mai à 18h30 en Mairie en présence de M. le maire.

A l'issue des élections, les candidats suivants sont élus pour 2 ans :

- Arend Alisée - Barlet Lilian - Blanchet Cyrielle -
 Bruneau Rémi - Bruneau Marina - Girard Valentin -
 Magne Ugo - Malard Elodie - Normandin Maxence -
 Petit-Guernine Adrien - Pourbaix Charline -
 Rougier Jérémie - Ruffet Louisiane - Serna Roméo -
 Van Lanker Eléonore - Wangermez Clara.



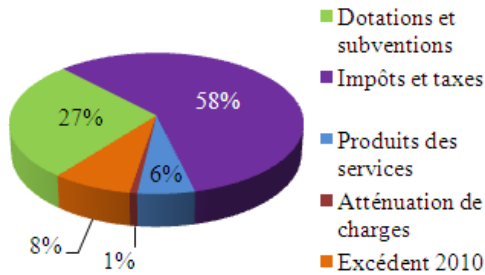
BUDGET 2011

BUDGET COMMUNE

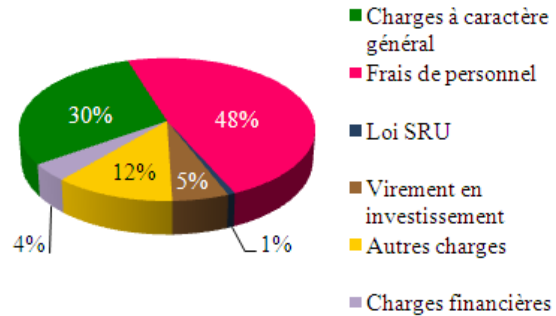
Ce budget prévisionnel s'élève à 4 075 172 euros en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

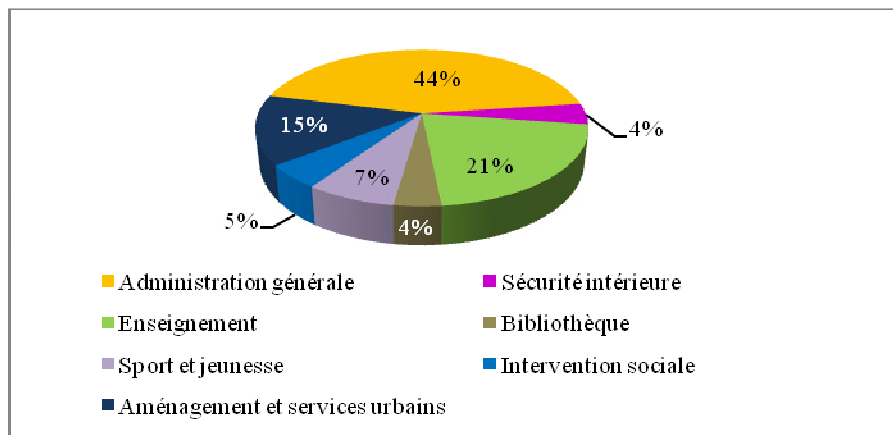
Recettes



Dépenses



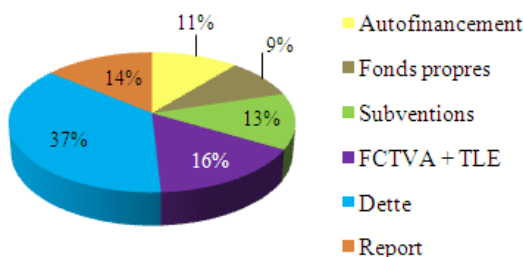
Détail des dépenses de fonctionnement par activité



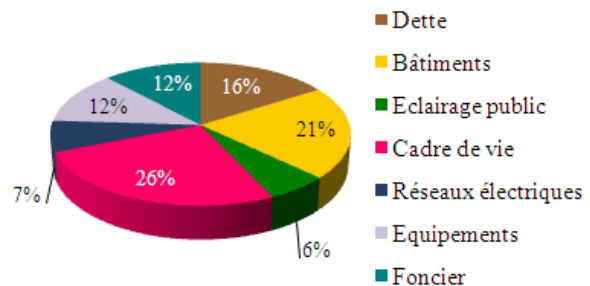
INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement pour cette année s'élève à 2 024 067 euros. Celui-ci touche principalement le cadre de vie (voirie, mobilier urbain...), l'acquisition d'équipements pour les services communaux (mobilier pour les écoles et la bibliothèque, panneaux d'informations électroniques...).

Recettes



Dépenses

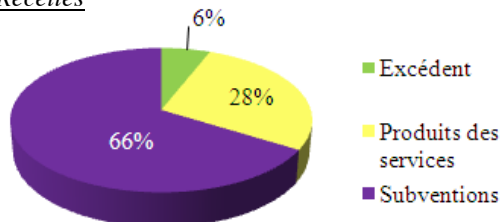


BUDGET CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

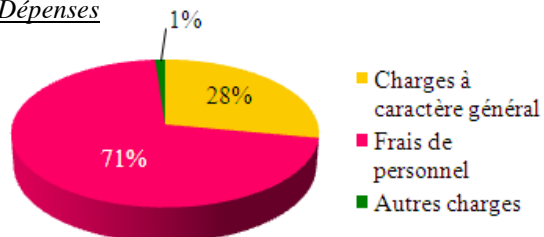
Il s'élève à 447 082 euros en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

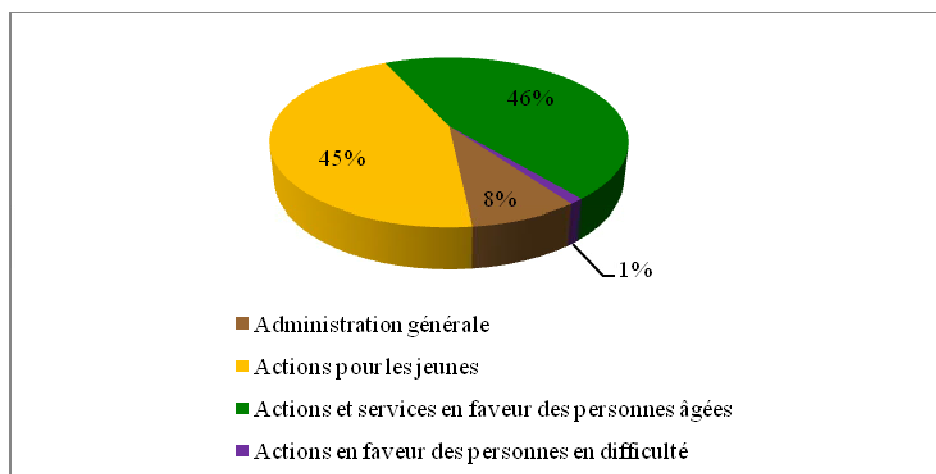
Recettes



Dépenses



Détail des dépenses de fonctionnement par activité



INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 10 396 euros.

TAXES COMMUNALES 2011

Sans augmentation des taux depuis 2003

Taxe d'habitation : 15,39%
Taxe foncière bâti : 18,82%
Taxe foncière non bâti : 45,73%

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du 18 mai 2011

DELIBERATION N° 2011/46

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - PLAN DE FINANCEMENT - ACCEPTATION
Suite au dépôt de ce dossier, il nous a été demandé de fournir le détail du plan de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux d'aménagements sécuritaire et d'accessibilité - Optimisation accès commerces et services (quartier le Bouscaut) approuvé par notre assemblée délibérante. Le montant initial de la dépense avait été estimé à 574 559,00 € H.T. (687 172,56 € T.T.C.)
Après réévaluation, suite à diverses modifications, il s'élève à 381 344,00 € H.T. (456 087,42 € T.T.C.)
Le taux de subvention maximum pouvant être accordé est de 35 % et représente un montant de 133 470,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser qui s'établit de la façon suivante :
Subvention Etat : 133 470,00 € - Autofinancement : 82 874,00 € - Emprunt : 165 000,00 €

Total : 381 344,00 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 47

F.D.A.E.C. 2011 - DECISION - AUTORISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE REALISER, en 2011, les travaux suivants :

- Acquisition panneaux d'informations : Montant estimatif des travaux H.T. :30 000,00 €

- Acquisition mobilier nouvelle bibliothèque : Montant estimatif des travaux H.T. :12 000,00 €

soit un montant total H.T. de 42 000,00 €

- DE DEMANDER au Conseil Général de lui attribuer la subvention de 26 268 €

- D'ASSURER le financement complémentaire des opérations d'équipement susvisées de la façon suivante : par fonds propres : 8 400,00 € - par recours à l'emprunt :7 332,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/48

DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - AUTORISATION D'ENCAISSER

Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde subventionne les programmes d'éclairage public.

Ce financement représente 20 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris).

Le montant des travaux relatifs à l'éclairage public de l'avenue du Général de Gaulle (entre RD 1113 et A 10) s'élève à 17 550,12 € H.T., la subvention pouvant être accordée représente 3 510,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'exécuter les travaux d'éclairage public sur l'avenue du Général de Gaulle (entre RD 1113 et A 10),

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du SDEEG,

- S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire de l'opération,

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/49

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 – PRESCRIPTION – DÉCISION

La zone de Lamourou-Monbireau, au sud du territoire, est une zone industrielle d'urbanisation immédiate (zone UY).

L'emplacement réservé n°8 a été inscrit en 2008 en vue d'élargir et de porter la plateforme de la rue de Marguerite à 11 mètres.

L'axe de cette voie marque les limites communales entre Cadaujac et Martillac. Cette voie est partiellement aménagée sur les 2 territoires. Elle est adaptée et conçue pour assurer la desserte de la zone d'activités dans la partie comprise depuis l'intersection avec la RD214E9 jusqu'aux infrastructures actuelles de l'enseigne LIDL.

Au-delà, et jusqu'à la jonction avec le Chemin de la Morelle, elle reste à l'état de simple chemin, non carrossable à ce jour.

Il fait néanmoins office de chemin de randonnée.

Après constat de bornage et d'alignement sur site le 22 avril 2011 en présence des parties prenantes, une partie de cette servitude vient se superposer sur l'un des dispositifs privés de défense incendie.

Maintenir l'opposabilité de cette réserve reviendrait à exiger de l'exploitant la démolition et le déplacement de l'ouvrage, lui-même édifié et implanté antérieurement à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme (Plu). C'est une erreur matérielle qu'il convient ainsi de rectifier.

L'opportunité de ce maintien n'est pas davantage avérée dans la partie déjà aménagée côté Cadaujac. Il n'est pas en effet prévu d'élargir davantage la chaussée.

Enfin, suite à cette même réunion du 22 avril, la commune de Martillac a proposé de transférer dans le domaine public communal de Cadaujac les 3 mètres d'emprise de sa voie actuelle jusqu'à l'axe de la voie. Cet axe marque actuellement la limite intercommunale.

Une procédure de transfert de domanialité entre personne publique devra être formalisée par délibérations concordantes conformément au Code de la Propriété des Personnes Publiques.

Il est donc possible d'envisager, par anticipation et en compensation, de réduire d'autant l'emprise de l'emplacement réservé n°8 grevant les terrains privés à l'alignement du domaine public actuel communal.

Donc de projeter l'aménagement à long terme de cette voie tout en conservant une emprise suffisante pour les dessertes futures conforme aux exigences de la voirie communautaire, et de ne réserver désormais que 8 mètres sur les terrains privés contigus.

L'objet de la présente modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ni ne consiste à réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle ou forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou milieux naturels, ni susceptible de causer un risque grave de nuisance ;

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs :

- de supprimer, partiellement, l'emplacement réservé n°8 pour garantir une parfaite cohérence du règlement graphique avec la réalité concrète sur le terrain

- de maintenir cet emplacement au-delà jusqu'à l'intersection du chemin de la Morelle, mais de modifier son emprise en la portant de 11 à 8 mètres.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE de prescrire la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 50

AGENCE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT EXTENSION DE RESEAU (MATASSET et BOUSCAUT) - DEMANDE DE SUBVENTION – DECISION - AUTORISATION

Prévu au Budget 2011, le programme d'extension du réseau d'assainissement communal a été estimé à 295 395,75 euros HT.

La réalisation de ce projet attendu est la conséquence directe de la révision du zonage d'assainissement approuvé le 30 juin 2010.

Il intègre la desserte d'un futur lotissement au Bouscaut et le quartier desservi par la rue de Matasset. Dans ce même secteur, les équipements à réaliser permettront d'assurer la jonction effective pour le raccordement ultérieur des habitats du hameau « de Vigneau de Bas », sur la commune limitrophe de Martillac ; pour mémoire, 500 des 6500 équivalents – habitants (capacité nominale de la STEP de Cadaujac) sont « réservés » pour le traitement des effluents en provenance de Martillac dans le cadre d'un échange et d'une mutualisation de moyens (la Step de Martillac traite les effluents des zones d'activités de Cadaujac en limite sud).

En outre, l'intervention de la collectivité permet d'éradiquer les pollutions potentielles, dans un quartier où plus de 50 % des dispositifs d'assainissements autonomes présentent des dysfonctionnements sérieux, parmi lesquels 30 % sont hors normes.

Le projet sur Matasset consiste en la pose d'une canalisation, en refoulement, vers un poste existant au niveau de la route départementale 1113 (avenue de Toulouse).

Les immeubles directement situés au droit du réseau nouvellement créé devront être raccordés (bâti ou non) conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique. Le règlement du SPANC révisé le 30 juin 2010 prévoit des dérogations, sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- SOLLICITE une subvention pour l'extension du réseau d'assainissement collectif, secteur « Bouscaut » et « Matasset »

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte dans le cadre de ce dossier et à l'encaissement des subventions correspondantes.

- PRECISE : que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 51

CONSEIL GENERAL - ASSAINISSEMENT EXTENSION DE RESEAU (MATASSET et BOUSCAUT)

DEMANDE DE SUBVENTION – DECISION - AUTORISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- SOLLICITE une subvention pour l'extension du réseau d'assainissement collectif, secteur « Bouscaut » et « Matasset » auprès du Conseil Général de la Gironde

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte dans le cadre de ce dossier et à l'encaissement des subventions correspondantes.

- PRECISE : que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION n° 2011/52

BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DE CREDITS -

AUTORISATION

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION n° 2011/53

BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DE CREDITS –

AUTORISATION

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 54

CLASSE DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES - AUTORISATION

Pour le séjour 2011, la participation des familles reste inchangée par rapport à 2010, soit 85 € par enfant, le reste des frais étant pris en charge par la Commune.

Pour le prochain séjour, en 2012, compte tenu d'une augmentation des frais de fonctionnement liés à la hausse des matières premières, le tarif s'élèvera à 90 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à demander la participation de 85 € par enfant aux familles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/55 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 9 000,00 euros à l'association AMCC – ECOLE DE MUSIQUE. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration) - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/56 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 500,00 euros à l'association L'ASTICOT. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration) - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/57 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 2 000,00 euros à l'association CALC CADAUJAC. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration), Melle ROUSSELOT - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/58 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 400,00 euros à la COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration) - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/59 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 3 500,00 euros à l'association SOCIETE DES FETES. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration) - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/60 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 3 300,00 euros à l'association TENNIS CLUB CADAUJACAIS. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration), M. BEHIER CARRIERE - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/61 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 150,00 euros à l'association SPORTS LOISIRS EN SALLE. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration), M. BALAYÉ - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/62 - La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 300,00 euros à l'association USEP. Se retirent et ne participent pas au vote : M. GRENIER, M. PAPIAU, M. LOPEZ, Mme DUCOS (procuration) - **ADOPTE A LA MAJORITE** - 1 ABSTENTION : Mme LOPEZ

DELIBERATION N° 2011/ 63

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ECHANGE ET LA MISE A JOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la « Convention d'échange et de mise à jour des données numérisées portant sur les documents d'urbanisme » avec la DDTM Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 64

TABLEAU DES EFFECTIFS –MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la création d'un poste d'éducateur APS hors classe à temps complet soit 35heures hebdomadaires.

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires.

- la création de deux postes de brigadier chef principal à temps complet soit 35 heures hebdomadaires

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 65

NATURA 2000 – DESIGNATION DE LA COLLECTIVITE PORTEUSE DE L'ANIMATION DU SITE FR 7200688 « BOGAGES HUMIDES DE CADAUJAC et SAINT MEDARD D'EYRANS » - DECISION

Le réseau « Natura 2000 » est un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. La Communauté de Communes de Montesquieu a tenu depuis 3 ans la présidence du Comité de Pilotage (COPIL), et animé le suivi et la mise en oeuvre du DOCOB.

L'établissement a manifesté le désir de poursuivre cette présidence pour une durée analogue.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Montesquieu a pleinement assumé ses missions d'animation et que rien ne s'oppose de lui renouveler une présidence pour un mandat de 3 ans supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition de la Communauté de Communes de Montesquieu, et de la reconduire pour la présidence du comité de pilotage, l'animation et le suivi et la mise en oeuvre du DOCOB pour le Site Bocage Humide de Cadaujac- Saint Médard d'Eyrans » (n°FR7200688) Natura 2000 FR 72000 688, pour une durée de 3 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

LE PATCHWORK

Les enfants du groupe scolaire Aliénor d'Aquitaine, classe CM2 garçons et filles, découvrent une nouvelle passion : le patchwork !

Encadrés par les bénévoles de l'association, dans la bonne humeur les enfants apprennent et découvrent ce long travail de patience. Merci à eux pour être aussi attentifs.

Lucette Charlier et son équipe, pour tous renseignements au 06 07 62 55 23.



CLUB PHOTO

Prochains ateliers **scrapbooking** le samedi 18 juin à 14h30 à la salle de la Barbouille dans le parc du Château. Réservations obligatoires avant le 11 juin. Tarif 10 € la séance - Venir avec seulement quelques photos.

Pour s'inscrire appeler le : 06 64 27 41 16 ou 06 45 57 67 91.

LA RANDO CADAUJACAISE

Jeudi 02/06 :

Rando solidaire « Syndrome de Rett » à Podensac Villandraut à la journée env. 25 km le long du Ciron

Samedi 04/06 : Podensac Rando des 2 ponts 20 et 40 km

Samedi 11/06 : Rando de La Gerb'Ode

Mardi 14/06 : Cardan après Paillet – 18km

Samedi 18/06 : Talmont – 20 km

Samedi 25/06 : Cayac ou Lac bleu – pour tous

Mardi 28/06 : Frontenac – 25 km



L'ASTICOT

Fête de la Pêche le dimanche 5 Juin 2011, sur l'étang de l'Asticot à Cadaujac.

Avec la présence des AAPPMA de la Brème du Midi (Bègles), de l'Eau Bourde (Canéjan), de Cestas et sans oublier l'Asticot de Cadaujac.

CLUB AMITIÉ D'AUTOMNE

Mme Lidove, Présidente, informe les adhérents et sympathisants d'une sortie à l'île d'Oléron le jeudi 30 juin.

Le départ aura lieu à 6h45 aux arrêts habituels. Un guide nous attendra à 9h à l'entrée du Pont et restera présent tout au long de la visite de l'île : son phare de Chassiron, son port de la Cotinière, son Pineau « Soleil d'Oléron » sans oublier les huîtres à déguster sans modération. La Présidente espère que cette escapade d'été vous enchante par une inscription d'urgence au 05 56 30 70 08.

Permanence du Club ouverte en juillet et août les mercredis et vendredis de 14h à 18h.



ARTS MARTIAUX CADAUJACAIS

Section Judo

Dimanche 05/06 : Finale du Championnat de France cadette à Clermont-Ferrand. Le Club félicite Ophélie Bergadieu pour sa participation.

Samedi 11/06 : Passage de grades – Expression technique à Lormont

Dimanche 12/06 : Rencontre Régionale des ceintures de couleurs à Lormont et Challenge départemental benjamins par équipe.

Cédric Luquet dans la catégorie vétéran + 35 ans est devenu la 59^{ème} ceinture noire du Club et Franck Vera a terminé les points pour le 3^{ème} Dan. **Bravo à ses deux judokas !** Quatre autres ceintures noires ont été obtenues cette année.

Section Karaté

Sam 4 et dim 5/06 : Fête du karaté au Bouscat

Samedi 11/06 : Coupe des samouraïs au Club

Renseignements auprès de la Présidente, Annie Lopez au 05 56 30 98 23.

LA BARBOUILLE

La Barbouille organise le 12 Juin une journée « Peintres dans la rue »

Cette manifestation débutera sur la place de l'Eglise avec le « Marché des producteurs » où les artistes pourront venir se faire inscrire à partir de 10h.

La journée sera consacrée à la peinture : dans les rues, dans le parc du Château, et sur tous les sites Cadaujacais qui pourraient inspirer nos peintres et ce jusqu'à 17h.

La remise des prix se fera à 18h30 sur la place de l'Eglise et sera suivie du pot de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux : alors à vos pincesaux !

Pour tous renseignements et préinscriptions contacter la Présidente : Mme Lombart Dominique au 06 65 44 61 24 ou par courriel : domi.lombart@laposte.net



BAMACO

Dans le cadre de la Fête des Plantes, l'association Sambucus de Saucats, organisatrice, a aimablement invité L'Atelier de peintures La Collégiale de

l'association Bamaco à exposer ses oeuvres dans la salle du Conseil Municipal le 1^{er} mai.

Cette fête, très prisée dans le secteur, attire toujours beaucoup d'adeptes qui viennent faire leurs achats de plantes mais aussi visiter tous les exposants, ce qui fut le cas pour La Collégiale surprise du grand intérêt porté à leurs peintures par les nombreux visiteurs. Merci donc à l'association Sambucus et à tous les amateurs de peintures.

LA ROUE CADAUJACAISE

Organisé par La Roue Cadaujacaise, le 21^{ème} Tour de la Communauté des Communes de Montesquieu se déroulera le dimanche 19 juin. Cette épreuve se déroule en ligne, sur 131 km, entre Ayguemorte-les-Graves (14h15) et Saint-Selve (17h30). Passage à Cadaujac à 14h35.



KARATE CADAUJACAIS

Karaté compétition : samedi 30 avril, nos jeunes karatékas ont participé à la plus difficile compétition de la saison : le critérium organisé par le comité départemental de karaté.

Le compétiteur doit faire valoir des qualités techniques aux travers des katas et des qualités de rapidité, fluidité et virtuosité en tant que combattant.

Ont participé à ce critérium : Eva Saint Cricq, Mathew Rodrigues et Lisa Deglise.

Seule Lisa a rapporté une médaille d'or et a fini championne de Gironde.

Karaté traditionnel : Ces derniers mois, nos élèves ont pu participé à divers stages de karaté avec des maîtres en la matière.

- Stage avec Maître Lavorato 9° Dan : enseignement axé sur les bases et l'essence du karaté

- Stage avec Jacques Tapol 7° Dan : ancien champion du monde / expert du combat de compétition

- Stage avec Jean Olivie 2° Dan de Bojutsu : travail de bâton et de transfert d'énergie

Ces rencontres ont permis à tous les participants de renforcer leurs connaissances techniques et d'avoir une approche du haut niveau.

Gymnastique souple : Le beau temps aidant, nos pratiquants ont effectué des cours à l'extérieur afin d'être en harmonie avec la nature dans l'objectif de capter l'énergie des plantes. La participation à 3 stages de Reiki a permis à tous d'aborder la notion d'aide à autrui par l'intermédiaire de l'énergie cosmique.

Prévision : Encore quelques stages de karaté, une dernière compétition le jour de la fête du karaté 4/5 juin et stage de reiki sont en prévision.

Le samedi 25 juin, la coupe du Samouraï, jour de clôture de la saison, le karaté cadaujacais mettra en valeurs les qualités d'autres arts martiaux en plus des démonstrations du club. Ce sera ouvert gratuitement à tout public.

Pour tous renseignements contactez Mme Mireille Deglise au 06 87 33 94 01 ou Karatecadaujac@gmail.com



TENNIS CLUB

Tournoi Open Adultes du 8 juin au 25 juin

3^{ème} catégorie ouvert jusqu'à 3/6

Tableaux : SM - SD - DM - D. MIXTE - + 35ANS

D - +35 ANS M - +55 S.M.

Les + 35 ET +55 sur terrain classic clay - Juges arbitres :

Dominique Coutand et Stéphane Larrieu

Clôture des engagements le dimanche 5 juin.

Renseignements aux 05 56 30 73 75

www.tennis-cadaujac.com



ANCIENS COMBATTANTS

Cérémonie pour les anciens d'Indochine le **mercredi 8 juin à l'Isles-Saint-Georges à 11h30** suivie d'un repas au « Petit Caboulot » 23 € inscription auprès du Président de Cadaujac avant le 1^{er} juin.

TWIRLING

Nous félicitons nos athlètes pour les résultats obtenus lors des diverses compétitions et particulièrement ceux qui se sont



qualifiés pour les finales :

Finale N2 à Agen les 28 et 29 mai : Emilie Barbe (solo Senior), Marion Font (solo Senior) et l'équipe junior (Amandine, Estelle, Eva, Lorianne, Lucie et Savannah).

Finale N1 à Saint Brieuc (22) les 4 et 5 juin : Clément Buisine (solo Minime).

Une pensée particulière pour Eva Buisine (solo junior : 24^{ème}/251 au classement national) et Amandine Delhaie et Savannah Naze (duo junior : 11^{ème}/ 86 au classement national) qui ont fait un excellent parcours jusqu'en demi-finale et ont frôlé la sélection pour la finale !

Félicitations aussi à Yohan Grenier, Rachele Sieurac, Marjorie Deguillem et l'équipe minime N2.

Nous comptons sur nos twirleuses N3 dont la 1/2 finale a lieu les 21 et 22 mai et espérons des qualifications pour la finale qui aura lieu à Bourgoin-Jallieu (38) les 11 et 12 juin : Anaïs Dias, Anaïs Maurat et l'équipe benjamine (Anaïs, Amandine, Cyrilla, Flavie, Maëna, Mandy et Thelma).

Nous reprenons notre « **action crêpes** » afin de nous aider à financer tous ces déplacements et remercions toutes les personnes qui participeront à cette démarche.

Vous pouvez passer votre commande en téléphonant directement à Mme Corine Font, Présidente du club, au 05 56 30 72 50 (à partir de 18 heures) ou par mail : corinefont@orange.fr

Nous vous invitons enfin à venir découvrir notre sport et les chorégraphies montées cette année pour les compétitions lors de notre :

« **Démonstration** » le **samedi 18 juin** à partir de 15h
Gymnase du collège – entrée gratuite
(entracte : vente de crêpes, gâteaux et tombola)

CALC - « Courir à Cadaujac » : Création d'une section jogging !

L'association Culture Animation et Loisirs de Cadaujac s'agrandit et vous propose une sortie « **jogging** » à partir du dimanche 4 septembre 2011.

Deux coureurs confirmés vous accompagneront à partir du 1^{er} dimanche de septembre avec un départ à 9h30, parking de l'école maternelle. Le but de la création de ce groupe est de passer un moment agréable, convivial et sportif.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter les deux instigateurs du projet : Yannick : huma413@sfr.fr ou Xavier : normandinfamily@free.fr.

Seules obligations : un short, une bonne paire de baskets et de la bonne humeur!

Contact CALC: Nathalie 06 07 60 71 92.

Représentations théâtrales des "Têtes à CLAC" du CALC

Mercredi 1^{er} juin
Ateliers "Enfants et ados"
Contes et histoires courtes...
19h30, salle du Château

Buvette et restauration à l'entracte
Entrées : adultes/4 euros, moins de 12 ans/2 euros.



Samedi 14 juin
Ateliers "Ados et adultes"
Moments de vies et petits potins...
19h30, salle du Château

Buvette et restauration à l'entracte
Entrées : adultes/4 euros, moins de 12 ans/2 euros.

Renseignements : Nathalie au 06 07 60 71 92
Possibilité de prendre un ticket deux soirées pour un tarif de 6 euros adultes et de 3 euros moins de 12 ans.
Entrée gratuite pour les adhérents du CALC

Mercredi 29 juin
Atelier "enfants"
Les aventures de Victor sur la planète Bizarroïde.
20h30 salle du château
Entrées adultes 3 euros, moins de 12 ans 1,50 euros

S.C.C. CADAUJAC FOOTBALL

Tournoi U7-U8-U9

Samedi 4 juin 9h à 16h
au Stade Henri Pazot
Buvette et restauration sur place

Tournoi Sixte Seniors - U18 - U19

Dimanche 12 juin
au Stade Henri Pazot
Renseignement et inscriptions : 06 09 26 22 50 - Sporting.club.cadaujac@orange.fr



Tournoi U10-U11-U12-U13

Samedi 11 juin 9h à 16h
au Stade Henri Pazot
Buvette et restauration sur place
Inscriptions auprès de Mickael Onori au 06 61 45 28 75
Venez nombreux encourager les jeunes pousses !

Assemblée Générale annuelle du Club

Lundi 13 juin 2011 à 10h au Stade Henri Pazot

Ordre du jour : Mot du président - Rapport moral - Rapport financier - Approbation du bilan - Mot du maire - Renouveau du comité directeur - Projet et préparation saison 2011- 2012

12h Pot de l'amitié et repas grillade/buffet pour l'ensemble des membres du club, parents, enfants et amis du club.

Inscriptions auprès de Mickael Onori : 06 61 45 28 75 ou du secrétaire P. Kiehl : 06 09 26 22 50.

15h Tournoi de pétanque ouvert à tous - **17h** Match de foot : éducateurs - parents - enfants



"Le Printemps de la Gerb'Ode"

Fête Médiévale les **10, 11 et 12 juin**
au Château Bardins

Organisée par l'association

Histoire et Mémoire des Graves

Informations au 06 85 82 17 39

et sur www.gerbode.fr



Gala de danses

samedi 25 juin

par l'association LA BOUGEOTTE

à 21h - Parc du Château - sous chapiteau
danse orientale, danse africaine, salsa, sévillane, flamenco, rock, country

entrée : 5€ - enfant de 6 à 12 ans : 1€

Informations sur labougeotte.cadaujac@yahoo.fr
et labougeotte33.free.fr



Fête de la Musique



Mardi 21 juin

19h - Parc du Château

Grand Concert Gratuit

Orchestre « **Let's Dance** »

Restauration sur place

Informations en Mairie au 05 57 83 82 00



FEU DE LA SAINT JEAN

Vendredi 24 juin - Parc du presbytère

19h Messe en plein air avec la chorale "A Capella"

20h Apéritif offert par la municipalité
spectacle de « **Gare aux Arts** »

21h Pique-nique tiré du sac - 21h30 Grand feu de la Saint Jean
Coutume d'origine très ancienne, cette fête célèbre le solstice d'été.

Informations en Mairie au 05 57 83 82 00



Cinéma plein air

Vendredi 8 juillet

18h : marché nocturne - exposition de photos sur l'Inde

20h : restauration sur place

22h15 : courts métrages réalisés par les jeunes

22h30 : Projection gratuite du film - « **Slumdog millionnaire** »

Informations en Mairie au 05 57 83 82 00



BAL POPULAIRE

Mercredi 13 juillet

Parc du Château - à partir de 19h30

Concert gratuit avec « **Pep's Band** »

Sardinade - Grillade

23h FEU D'ARTIFICE

offert par la municipalité

Informations en Mairie au 05 57 83 82 00



Fête du 14 juillet

